

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Le régime des subventions

Nul n'ignore que les œuvres mutualistes sont encouragées de diverses façons par l'Etat. Les Sociétés dites approuvées bénéficient même d'un régime de faveur constitué par un certain nombre d'avantages particuliers, dont les subventions.

Conformément aux prescriptions de l'article 26 de la loi de 1898, des subventions sont accordées chaque année aux Sociétés approuvées qui font le service de maladie et celui de la retraite, en exigeant de leurs adhérents une cotisation minima de 5 francs par an. De même les Sociétés pratiquant l'assurance au décès ou accordant des secours d'accouchement, enfin les mutualités maternelles participant à ces libéralités.

Toutefois les limitations suivantes sont édictées : lorsque le nombre des membres participants est égal ou inférieur à 1.000, la subvention ne peut excéder 3.000 fr. Si le nombre de ces membres est supérieur à 1.000, la subvention ne peut excéder ce nombre multiplié par 3, sans pouvoir dépasser la somme de 10.000 francs. En aucun cas, la subvention ne peut être supérieure au chiffre du versement.

Ce système, dont je viens de résumer les dispositions essentielles, a paru défectueux par plus d'un côté et plusieurs fois déjà le Conseil supérieur des Sociétés de Secours mutuels s'est préoccupé de remédier aux vices reconnus. Des rapports présentés, des notes échangées entre la section permanente du Conseil et l'administration supérieure, n'avaient pas encore apporté la solution cherchée. La question est revenue sur le tapis et c'est ainsi que le signataire de ces lignes avait l'honneur, le 23 juin dernier, de présenter au Conseil supérieur de la Mutualité un nouveau rapport sur le régime des subventions.

La difficulté était de concilier les dispositions de l'ancien système, dispositions auxquelles bon nombre de mutualistes restent attachés, au moins partiellement, avec les modalités d'un nouveau régime qui répartit les subventions avec plus d'équité, en tenant mieux compte des efforts et des mérites. Le rapporteur s'est efforcé de donner satisfaction à tous.

La raison nécessaire de la réforme, c'est que le régime actuel ne fait qu'une place insignifiante, et d'ailleurs mal établie, au service de maladie, qui est la base et tend à devenir de plus en plus le pivot de toute l'institution mutualiste.

Mais cette réforme va-t-elle se faire au détriment du service de retraite de vieillesse, qui était particulièrement favorisé jusqu'ici ? Ici se sont fait entendre un certain nombre de protestations, ou plutôt se sont manifestées des inquiétudes diverses. Le rapporteur a tenu à spécifier qu'on n'entendait d'aucune façon sacrifier le service de retraites et que le nouveau barème, tout en faisant disparaître certains abus auxquels donne lieu le mode présent de capitalisation et de subvention, devrait respecter aussi largement que possible la situation et les engagements des sociétés qui ont accommodé leurs statuts à l'état de fait résultant des barèmes de 1900.

Dans cet esprit, le Conseil, après discussion approfondie de la question, a décidé de placer sur le même pied toutes les dépenses des sociétés, à quelque service qu'elles se réfèrent (secours de maladie ou secours de vieillesse) et de proportionner les encouragements de l'Etat aux sommes appliquées de part et d'autre par les sociétés. Ainsi le service de maladie (qui ne reçoit actuellement que 430.000 fr. sur 11 millions de subventions) sera-t-il plus équitablement récompensé, sans qu'on prive pour cela les caisses de retraites de

l'appoint nécessaire à leur développement régulier.

On a signalé les inconvénients qu'un tel système pourrait présenter pour les petites sociétés d'effectif restreint et de faibles ressources : qu'on se rassure. Ces sociétés ne seront pas sacrifiées, non plus que les mutualités scolaires et tel régime d'exception, s'il le faut, viendra sauvegarder leurs intérêts.

Le Conseil réclame l'abolition du « maximum de subvention » qui consacrait tout ensemble une iniquité et un obstacle au développement de l'institution.

D'autre part, il ne s'agit pas de favoriser les abus et de continuer à récompenser l'économie plutôt que la dépense utile : s'il faut une limitation à la subvention (dans l'intérêt du budget de l'Etat) qu'elle porte donc plutôt sur la somme attribuée à l'individu, étant entendu que les subventions accordées à une société, à quelque titre que ce soit, ne dépasseront pas 3 francs par tête de sociétaire.

Quant au barème définitif, confions à l'administration, le soin de le rédiger, de le soumettre au Conseil, dès la prochaine session.

La réforme du régime des subventions permettra ainsi au service de maladie, qui est le service mutualiste par excellence, de trouver quelques capitaux nouveaux et d'entrer résolument dans la voie des dépenses de prévention et d'hygiène sociale. La santé du pays y gagnera ici et partout. En outre, nos caisses de maladie pourront s'organiser plus solidement, elles et leurs caisses de réassurance, en vue de l'application de la loi d'invalidité, complètement indispensable de la loi des retraites ouvrières.

Léopold MABILLEAU,
Président des fédérations
nationale et int. de la Mutualité.

Les Caisses d'épargne allemandes

De 1911 à 1913, les pertes subies par les caisses d'épargne prussiennes sur le cours des valeurs au porteur s'élevèrent, pour 427 millions 900.000 marks de titres, à 30.106.261 marks soit 7,03 %.

Pour ce qui est des valeurs de l'Empire et de l'Etat prussien, les pertes furent de 16 millions 950.371 marks, pour des papiers d'une valeur totale de 200.900.000 marks, ce qui équivaut à près de 8,30 0/0. Dix caisses d'épargne qui avaient placé de 25 à 30 0/0 de leur fortune en papiers au porteur perdirent 99,03 0/0 de la valeur de l'excédent de leurs recettes, et dix-neuf caisses d'épargne dont 30 0/0 de la fortune étaient constitués par des valeurs au porteur, subirent même une perte s'élevant à 124,1 0/0 de leur excédent de recettes, soit 19 millions de marks d'excédent de recettes.

La production du minerai

Une circulaire fournit des renseignements statistiques très intéressants sur la production du minerai de fer en France.

Elle était de 11.890.000 tonnes en 1909 elle est de 21.714.000 tonnes pour 1913. Le département de Meurthe-et-Moselle fournit sur ce dernier chiffre 19.814.000 tonnes, soit 91,25 %.

La production de la fonte est passée dans le même temps de 3.574.000 à 5.311.000 tonnes et celle de l'acier de 3.021.000 à 4.635.000 t. sur lesquelles le département de Meurthe-et-Moselle fournit 3.568.000 et 2.289.000 t. soit 67,2 et 49,51 %.

La France, d'après notre auteur, occupe aujourd'hui le troisième rang dans le monde pour la production du minerai de fer ; elle laisse loin derrière elle l'Angleterre et rattrapera l'Allemagne dans un délai relativement court pour prendre le deuxième rang. Il ne faut pas songer naturellement à se mesurer avec les Etats-Unis.

Meurthe-et-Moselle fait à lui seul 90 % de la production française tout entière ; il tiendra encore ce rang longtemps avant d'être entamé par les bassins nouveaux de l'Ouest.

On sait que nos gros clients en matière de minerai de fer sont la Belgique et l'Allemagne, en attendant l'Angleterre.

Au point de vue fonte et acier, nous occupons le quatrième rang, nous rapprochant de l'Angleterre, dont la production ne progresse plus alors que grâce à nos richesses minières, nous pouvons envisager encore un développement considérable de notre production.

INFORMATIONS

La Conflagration Européenne

Déclaration de guerre de l'Allemagne à la Russie

Saint-Petersbourg, 1^{er} août, 10 h. 28, s.

L'ambassadeur d'Allemagne, au nom de son gouvernement, a remis ce soir, à 7 heures 30, au ministre des affaires étrangères, la déclaration de guerre.

L'intervention du roi d'Angleterre

Le roi Georges V est intervenu personnellement dans le conflit, et, jusqu'au dernier moment, on avait pu espérer que son geste sauvegarderait la paix.

Voici des détails sur ce qui s'est passé :

Georges V avait écrit à Nicolas II et à François-Joseph une lettre qui n'a pas été publiée, mais dont le sens se devine.

A la suite de cette communication, qui aurait eu lieu hier matin, on eut l'impression qu'une certaine détente commençait à se manifester entre Vienne et St-Petersbourg. En même temps, le gouvernement anglais adressait aux quatre grandes puissances engagées dans le conflit, Russie, France, Allemagne, Autriche, une proposition nouvelle leur offrant d'envoyer à Londres des représentants qui puisent décider des conditions où se ferait l'enquête sur l'attentat de Sérajevo, sur ses auteurs et sur ses complices.

L'Angleterre demandait, en outre, à établir un accord des quatre nations pour maintenir à la fois à la Serbie l'intégrité de son territoire, son indépendance et sa souveraineté. L'Angleterre demandait enfin aux quatre nations d'arrêter leurs préparatifs militaires pendant tout le temps que dureraient leurs négociations.

Ordre de mobilisation générale des armées de terre et de mer

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le premier jour de la mobilisation est le *Dimanche 2 Août 1914*.
Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du *Fascicule de Mobilisation* (pages coloriées placées dans son livret).

Sont visés par le présent ordre tous les hommes non présents sous les drapeaux et appartenant :
1^o à l'armée de terre y compris les troupes coloniales et les hommes des services auxiliaires ;
2^o à l'armée de mer y compris les inscrits maritimes et les armuriers de la marine.

Les autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

Le Ministre de la Guerre.
Le Ministre de la Marine.

Tableau de concordance des jours de la période de mobilisation avec les dates du calendrier.

Par décret du Président de la République, la mobilisation générale des armées de terre et de mer est ordonnée.

Le premier jour de la mobilisation est le dimanche 2 août.

Le deuxième jour, lundi 3 août.

Le troisième jour, mardi 4 août.

Le quatrième jour, mercredi 5 août.

Le cinquième jour, jeudi 6 août.

Le sixième jour, vendredi 7 août.

Le huitième jour, dimanche 9 août.

Le neuvième jour, lundi 10 août.

Le dixième jour, mardi 11 août.

Le onzième jour, mercredi 12 août.

Le douzième jour, jeudi 13 août.

Le treizième jour, vendredi 14 août.

Le quatorzième jour, samedi 15 août.

Le quinzième jour, dimanche 16 août.

L'appel à la nation

Le président de la République et le gouvernement adressent à la nation l'appel suivant, qui a été affiché dans toutes les communes de France.

A la nation française,
Depuis quelques jours, l'état de l'Europe s'est considérablement aggravé en dépit des efforts de la diplomatie.

L'horizon s'est assombri.
A l'heure présente, la plupart des nations ont mobilisé leurs forces. Encore des pays, moins protégés par la neutralité, ont cru devoir prendre cette mesure à titre de précaution.

Des puissances dont la législation constitutionnelle ou militaire ne ressemble pas à la nôtre ont, sans avoir pris un décret de mobilisation, commencé à poursuivre des préparatifs qui équivalent en réalité à la mobilisation même, et qui n'en sont que l'exécution anticipée.

La France, qui a toujours affirmé ses volontés pacifiques, qui, dans des jours tragiques, donna à l'Europe des conseils de modération, et un vivant exemple de sagesse, qui a multiplié ses efforts pour maintenir la paix du monde, s'est elle-même préparée à toutes les éventualités, et a pris, dès maintenant, les premières dispositions indispensables à la sauvegarde de son territoire.

Mais notre législation ne permet pas de rendre ces préparatifs complets s'il n'intervient pas un décret de mobilisation.

Soucieux de sa responsabilité, sentant qu'il manquerait à un devoir sacré s'il laissait les choses en l'état, le gouvernement vient de prendre le décret qu'impose la situation.

La mobilisation n'est pas la guerre. Dans les circonstances présentes, elle apparaît comme le meilleur moyen d'assurer la paix dans l'honneur.

Fort de son ardent désir d'aboutir à une solution pacifique de la crise, le gouvernement, à l'abri de ces précautions nécessaires continuera ses efforts diplomatiques et il espère encore réussir.

Il compte sur le sang-froid de cette noble nation pour qu'elle ne se laisse pas aller à une émotion injustifiée. Il compte sur le patriotisme de tous les Français, et sait qu'il n'en est pas un seul qui ne soit prêt à faire son devoir.

A cette heure, il n'y a plus de partis : il y a la France éternelle, la France pacifique et résolue ; il y a la patrie du droit et de la justice tout entière unie dans le calme, la vigilance et la dignité.

Signé :
RAYMOND POINCARÉ.
Par le président de la République :
Le président du Conseil :
RENÉ VIVIANI.

L'Etat de siège en France

Le président de la République a pris le décret suivant :

Vu l'article 2 de la loi du 3 avril 1878 :

Vu l'article 4 de la loi du 9 août 1819 :

Sur l'avis du Conseil des ministres.

Décrète :

Article 1^{er}. — Les quatre-vingt-six départements français et le territoire de Belfort, ainsi que les trois départements de l'Algérie sont déclarés en état de siège.

Article 2. — L'état de siège sera maintenu dans les territoires susmentionnés pendant toute la durée de la guerre.

Article 3. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, les ministres de l'intérieur, de la guerre et de la marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

L'Angleterre interviendra et sur Terre et sur Mer

L'Angleterre ne se bornera pas à intervenir sur mer dans un conflit franco-allemand, elle prépare en outre un corps expéditionnaire pour coopérer avec l'armée française ; ce corps sera sous les ordres du général French.

L'Italie ne marche pas

On apprend que le marquis di San-Giuliano a fait savoir à l'ambassadeur d'Allemagne que l'Italie resterait neutre, ses engagements avec la Triplice l'engageant seulement en cas d'une guerre défensive. Elle se considère comme déliée de ses engagements, la guerre faite par l'Autriche, appuyée par l'Allemagne, étant une guerre essentiellement offensive.

La neutralité de l'Italie se justifie d'autant plus que le traité de la Triplice garantit le maintien de l'équilibre actuel dans les Balkans, équilibre qui risque d'être rompu par les initiatives de l'Autriche.

Préparatifs suisses

La légation de Suisse nous demande d'insérer la note suivante :

« Les autorités fédérales ont décidé la mise sur pied de l'armée pour assurer le maintien de la neutralité suisse. Premier jour de la mobilisation : lundi 3 août.

« Les militaires en congé en France et incorporés dans l'élite ou la landwehr (pas dans le landsturm) doivent rejoindre leur corps par les voies les plus rapides. »

Les trains de voyageurs civils continuent à circuler normalement entre Paris et Pontarlier.

La Norvège fait une déclaration de neutralité

Le gouvernement norvégien a publié aujourd'hui une déclaration de neutralité identique à celle qui sera incessamment faite par la Suède et le Danemark.

Cette publication a été suivie d'un manifeste au peuple exposant que les mesures nécessaires ont été prises pour assurer la sauvegarde de la neutralité. Les fortifications côtières ont été mises en état et les navires de guerre peuvent être mobilisés d'un moment à l'autre.

La Banque de Norvège a élevé aujourd'hui le taux de son escompte à 6 %.

Le service des vapeurs entre Hambourg, Londres, Rotterdam, Anvers et Rouen est suspendu.

Le vapeur touriste allemand *Schleswig*, arrivé hier à Aalesund avec 178 passagers, a aussitôt reçu l'ordre de retourner en Allemagne.

L'exportation du minerai suédois est temporairement interdite.

La neutralité de la Suède

Le gouvernement suédois a décidé que la Suède observera une neutralité absolue dans la guerre austro-serbe.

Les mesures militaires en Danemark

Le gouvernement a décidé, par mesure de sécurité, d'affecter à la défense de Seeland, du Jutland, et de Funen, 18.000 hommes de troupe à prélever sur le contingent appelé hier sous les drapeaux.

Les raisons de l'Italie pour rester neutre

On apprend que le marquis di San-Giuliano a fait savoir à l'Allemagne que l'Italie resterait neutre, ses engagements avec la Triplice l'engageant seulement en cas d'une guerre défensive. Elle se considère comme déliée de ses engagements, la guerre faite par l'Autriche appuyée par l'Allemagne étant une guerre essentiellement offensive.

La neutralité belge

M. Klobukowski, ministre de France à Bruxelles, a eu un entretien avec M. Davignon, ministre des affaires étrangères de Belgique, auquel il a dit qu'il était autorisé à déclarer que, conformément d'ailleurs à ses déclarations antérieures, le gouvernement de la République française respectera la neutralité de la Belgique en cas de conflit international.

Seulement, dans l'hypothèse où la neutralité de la Belgique ne serait pas respectée par une autre puissance, le gouvernement français examinerait quelles mesures il conviendrait de prendre dans l'intérêt de sa propre défense.

Le président du conseil belge a fait la déclaration suivante :

J'ai la conviction que le territoire belge ne sera pas violé, néanmoins, nous devons être à hauteur de nos obligations. Le roi prend le commandement supérieur des troupes, avec le général Sellier de Moranville, chef d'état-major, commandant en second.

Les Chambres législatives vont être convoquées incessamment, la Belgique se trouve dès maintenant sur le pied de guerre.

Là où il sera nécessaire, la garde civique sera appelée pour assurer le service de la garnison.

Mons, 1^{er} août, 3 h. matin.

La Belgique a mobilisé d'urgence, cette nuit, dix autres classes. Il y a donc en ce moment 13 classes sous les drapeaux.

Remaniements ministériels

Lundi matin, M. Gauthier, ministre de la marine, a remis la lettre de démission suivante à M. René Viviani, président du conseil, qui l'a acceptée :

Monsieur le président du conseil,
J'ai l'honneur de vous adresser ma démission de ministre de la marine. Je vous remercie en cette circonstance, ma santé seule est en jeu, des preuves d'amitié que vous m'avez toujours données. Veuillez, monsieur le président, agréer l'expression de mes sentiments bien dévoués.

Le président du conseil a répondu :

Mon cher ami,
J'accepte avec regret votre démission due à votre état de santé. Je vous remercie du dévouement avec lequel vous avez assuré le service de la défense nationale et du patriotisme qui a animé tous vos actes. Bien à vous affectueusement.

René VIVIANI.

M. René Viviani a immédiatement remanié le ministère.

M. Augagneur est nommé ministre de la marine.

M. Albert Sarraut, ministre de l'instruction publique.
M. René Viviani a prié M. Gaston Doumergue de vouloir bien reprendre le ministère des affaires étrangères. Il garde la présidence du conseil sans portefeuille.
MM. Gaston Doumergue et Sar-

raut ont accepté et ont assisté au conseil des ministres. M. Augagneur y a participé également en qualité de ministre de la marine.

MM. Jacquier, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, et Abel Ferry, sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, ont spontanément offert leur démission et annoncé au conseil leur détermination d'aller rejoindre Verdun et M. Jacquier Ancey.

Le conseil les a félicités de cet acte de patriotisme. Ils rejoindront leur poste, mais le conseil a refusé leur démission.

Au Parlement

Les Chambres se réunissent aujourd'hui mardi.

La Bourse de Paris n'est pas fermée

Voici les cours cotés au comptant : 30/0 français, 76 ; 3 1/2 libéré, 84 ; Est 800 ; Lyon, 1.160 ; Orléans, 1.190 ; Ouest, 810 ; Lyon jouissance, 700 ; Guelma obligation, 370 ; Midi obligation, 3 0/0 ancienne, 389 ; dito nouvelle, 390 ; Ouest obligations, 3 0/0, 390.

La Neutralité de l'Italie est officielle

Lundi matin, à neuf heures, le prince Ruspoli, chargé d'affaires de l'ambassade d'Italie, a rendu visite à M. René Viviani et lui a notifié officiellement la déclaration de neutralité de l'Italie. Cette déclaration sera publiée en Italie aujourd'hui même.

Le président du conseil a remercié avec émotion le représentant du gouvernement italien et s'est félicité de ce que les deux sœurs latines, qui ont même origine, même idéal, tout un passé de gloires communes, ne soient pas opposées.

M. René Viviani a de suite prié M. Barrère de se faire, auprès du gouvernement italien, l'interprète du gouvernement français.

LA FLOTTE ANGLAISE est mobilisée

La flotte anglaise, mobilisée, est à l'entrée de la mer du Nord. Le fait, qui est déjà connu dans le public, produit une impression considérable.

L'Angleterre ferme le Pas-de-Calais

On signale que la flotte anglaise aurait fermé le Pas-de-Calais.

Les Crédits

On annonce que le gouvernement anglais va demander plus d'un milliard de crédits pour la guerre.

Les Allemands ont franchi la frontière

Quelques coups de fusil

Plusieurs patrouilles allemandes ont pénétré sur le territoire français.

On signale qu'une reconnaissance de cavalerie commandée par 2 officiers est arrivée au village de Jonchery : un officier a tué d'un coup de revolver le caporal qui commandait le poste français.

Le poste a riposté, a tué les deux officiers et a fait 2 prisonniers.

D'autre part, à Suarce, des cavaliers allemands se sont emparés des chevaux que le maire avait réquisitionnés conformément à l'ordre de mobilisation.

Ils ont fait prisonniers les hom-

mes de complément qui avaient amené les chevaux.

Une fusillade

Une compagnie cycliste allemande a attaqué le poste de Montreux-Vieux.

Les douaniers ont vigoureusement riposté : les allemands se sont retirés ; il y a de part et d'autre quelques blessés.

A Longvy

On signale qu'une colonne allemande s'est avancée jusqu'à Longvy. Canonnée par les batteries de la place de Longvy, la colonne s'est retirée.

SUR LE TERRITOIRE DE BELFORT

Près de Belfort, les Allemands ont réquisitionné des bestiaux dans des fermes françaises.

Les villages de Lepuix et de Ste-Haie ont été particulièrement réquisitionnés. Les Allemands ont pris des chevaux, des bœufs puis se sont retirés.

Sur le territoire belge

Le ministre de France à Bruxelles a signalé, au ministre des affaires de Belgique, que trois dirigeables évoluaient au-dessus de Bruxelles et que les Allemands envahissaient la Belgique. Il a prévenu son gouvernement et ses collègues d'Angleterre et de Russie.

La mobilisation en Belgique

L'armée belge a été mise sur le pied de guerre.

Le roi a pris le commandement général, avec le général Hanoteau, inspecteur général d'artillerie, comme aide de camp.

CHRONIQUE LOCALE

A NOS LECTEURS

Nos services d'administration, de Rédaction du « Journal du Lot » et nos cadres de typographes sont complètement désorganisés.

Nous ferons de notre mieux, cependant, pour assurer la publication de notre feuille ; mais nos lecteurs voudront bien nous excuser, si, parfois, le journal ne paraît pas au jour fixé.

Nous publierons des télégrammes de notre correspondant de Paris dans tous nos numéros... quand ces télégrammes ne seront pas arrêtés, en cours de route, par la censure.

Vive la France immortelle

Le grand crime est commis. L'Allemagne refusé d'entendre les paroles de conciliation de la France, de l'Angleterre. Toute médiation est rendue impossible. La mobilisation est un fait accompli.

Le Gouvernement français a fait tout son devoir : il a espéré, jusqu'à la dernière minute, pouvoir assurer la paix.

Mais il est des bornes aux concessions : il est venu le moment où il a fallu parler net.

L'ultimatum arrogant que l'Allemagne a adressé à la Russie et à la France ne pouvait pas être accepté.

« Aux armes » c'est par ce cri que la France a répondu.

Tous les Français l'ont entendu !

Ah ! certes ce n'est pas sans déchirement, sans douleur que mères, femmes voient partir leurs enfants, leurs époux ; mais une belle confiance cependant anime tous les cœurs.

La République n'a pas cherché à faire la guerre ; elle la subit, mais elle la soutiendra avec toute l'aide du patriotisme qui remplit l'âme du peuple de France.

« Aux armes, citoyens ! » Nous avons espoir dans la valeur de nos armées ; cet espoir ne sera pas déçu.

La France, terre de la civilisation, de la liberté, fidèle à son idéal démocratique, pleine d'énergie et de vaillance accomplira le grand effort que l'Allemagne, dans sa duplicité, lui a imposé : elle luttera, elle vaincra !

Vive la France immortelle !

LOUIS BONNET.

A la Population Cadurcienne

Des bruits alarmistes circulent à tout moment en ville, bruits dénués de tout fondement, racontés sans valeur et qui ne peuvent que provoquer un affolement parmi la population.

Plus que jamais, on doit se méfier de ces racontars : que la population cadurcienne n'y attache aucune importance.

Tant que les nouvelles n'auront pas un caractère officiel ou ne seront pas publiées sous la responsabilité d'un journal, elles ne devront pas être prises au sérieux.

Ainsi averti, à Cahors, on évitera l'affolement.

C'est dans le calme qu'on doit attendre les résultats qui ne manquent pas de nous parvenir avec assez de régularité.

Toutefois, les administrations préfectorale et municipale devraient organiser un service d'affichage pour faire connaître au public les dépêches qu'elles pourraient recevoir.

Ce serait la seule façon d'éviter l'énerverment d'une population intéressée à connaître les nouvelles.

A ce sujet, dans *L'Homme Libre*, M. Clemenceau suggère l'idée, dans le but d'éviter de jeter l'alarme ou de renseigner l'assiégeant, que le gouvernement publie chaque jour un bulletin détaillé, absolument véridique, pour le bien et pour le mal.

Il ajoute qu'il pourrait être créé un bureau permanent qui constituerait un intermédiaire entre le gouvernement et les journaux.

En ville

Depuis dimanche, une vive animation règne dans la ville de Cahors : les trains de dimanche étaient bondés de voyageurs, qui rejoignaient le régiment.

Des réservistes, des territoriaux sont arrivés également lundi et mardi.

La mobilisation des chevaux et des voitures a eu lieu dimanche et lundi. Elle s'est effectuée facilement et rapidement.

La population est parfaite de calme et de sang-froid ; des jeunes gens circulent en ville en chantant et c'est en chantant qu'arrivent les mobilisés.

La population civile et les soldats attendent les nouvelles : mais durant les journées de dimanche et de lundi, les nouvelles faisaient presque complètement défaut.

Le télégraphe, le téléphone ne sont pas à la disposition du public : les courriers ne sont pas arrivés.

Quelques journaux ont pu arriver ; la plupart sont imprimés sur une seule feuille.

Lundi, c'était jour de foire dans notre ville : les transactions ont été peu importantes.

Les denrées ont subi une légère hausse.

Le service des gardes de voies de communication, est assuré d'une façon rigoureuse depuis samedi.

Tous les établissements scolaires sont transformés en cantonnements qui sont occupés par les réservistes et les territoriaux.

Contre l'accaparement

A peine l'ordre de mobilisation était donné qu'aussitôt les denrées de première nécessité subissaient une hausse importante.

Rien, à ce moment-là, pas plus qu'aujourd'hui encore, ne justifiait cette hausse.

Les pouvoirs publics, l'administration préfectorale et la municipalité de Cahors ont décidé de prendre des mesures énergiques pour empêcher la spéculation.

D'autres mesures seront prises au cas où l'accaparement des denrées alimentaires serait constaté. Les pouvoirs publics ne permettront pas que des faits identiques à ceux qui se sont produits en 1870-71 se renouvellent.

L'heure est assez douloureuse pour que la population ne soit pas affamée par des mercantis sans scrupule.

L. B.

Avis au Public

A. — Service télégraphique

A partir du 2 août 1914, et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, l'emploi du langage convenu, du langage chiffré et des langues étrangères est interdit pour la rédaction des télégrammes privés du régime intérieur.

Par suite de l'engorgement des lignes et des exigences du Service officiel, la transmission des télégrammes privés peut être exposée à des retards plus ou moins considérables. Pour assurer une transmission plus rapide à ceux de ces télégrammes du régime intérieur qui présentent un intérêt général (par exemple, ceux relatifs à l'appel des militaires ou aux approvisionnements), il est recommandé aux expéditeurs d'y inscrire la mention « Urgent » et de les faire viser par l'autorité militaire ou maritime locale, ou à défaut par le Maire ou le Commissaire de police : la mention « Urgent », ne sera maintenue et transmise en préambule qu'après le visa de l'autorité compétente.

Dans les départements suivants : Nord, Aisne, Ardennes, Meuse, Marne, Meurthe-et-Moselle, Aube, Haute-Marne, Vosges, Côte-d'Or, Haute-Saône, Territoire de Belfort, Doubs, Jura, Ain, Haute-Savoie, Isère, Savoie, Hautes-Alpes, Basses-Alpes, Alpes-Maritimes, Corse, Var, Bouche-du-Rhône, Gard, Hérault, Aude, Pyrénées-Orientales, Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées, Landes, Gironde, Charente-Inférieure, Vendée, Loire-Inférieure, Morbihan, Finistère, Côtes-du-Nord,

Ille-et-Vilaine, Manche, Calvados, Eure, Seine-Inférieure, Somme et Pas-de-Calais, le visa du Commissaire de police ou du Maire est obligatoire pour tous les télégrammes privés de départ et d'arrivée (1).

Les télégrammes privés ne peuvent être déposés dans les bureaux-gares ; ils devront être présentés exclusivement aux bureaux de l'Administration des Postes et des Télégraphes.

L'usage des lignes d'intérêt privé pourra être temporairement suspendu par l'Administration des Postes et des Télégraphes.

Le service télégraphique est suspendu dans les relations avec les puissances ennemies ou dans les relations qui emprunteraient les lignes télégraphiques des puissances ennemies.

L'emploi du langage convenu et du langage chiffré est interdit pour la rédaction des télégrammes privés à destination des pays amis ou neutres. Seuls peuvent être acceptés les télégrammes rédigés en langage clair (français ou étranger). Ces télégrammes doivent, en outre, porter, avant d'être déposés dans les bureaux télégraphiques, le visa du Commissaire de police du point de départ, ou du Maire dans les localités où il n'y a pas de Commissaire de police.

Dans les mêmes relations, les télégrammes qui sont rédigés en langue étrangère ne sont expédiés ou distribués qu'après avoir été traduits ou contrôlés par les Services de l'Etat.

Les télégrammes originaux de l'étranger ne sont distribués qu'après avoir reçu le visa du Commissaire de police ou du Maire de la localité destinataire.

Par suite de l'engorgement des lignes, les télégrammes internationaux peuvent être exposés à des retards plus ou moins considérables.

Les Services publics et les particuliers qui ont échangé avec les pays amis ou neutres des correspondances télégraphiques urgentes présentant un caractère d'intérêt général peuvent, en vue de réduire les retards le plus possible, adresser au Maire de leur localité et, à Paris, au Ministère de l'Intérieur, une demande indiquant le ou les noms de leurs correspondants étrangers avec tous les renseignements utiles.

Les demandes ainsi établies seront transmises, par l'entremise des Préfets, à l'autorité compétente.

Dans tous les cas, les télégrammes, qu'ils soient destinés à un bureau de l'intérieur ou à un bureau étranger, ne sont acceptés qu'aux risques et périls des expéditeurs.

B. — Service téléphonique

Le service de la correspondance téléphonique privée est suspendu sur toutes les lignes interurbaines. (Par « lignes interurbaines », on doit entendre non seulement les lignes reliant deux localités différentes, mais aussi les lignes reliant un abonné à un poste central situé en dehors de la commune sur le territoire de laquelle l'abonné a sa résidence.)

(1) Ce visa est également obligatoire dans tous les départements pour les télégrammes originaux ou à destination de l'Algérie.

Pour écrire aux Soldats

Jusqu'au 5 août, les communications aux militaires devront être faites aux lieux mêmes où les militaires ont été convoqués.

A partir de cette date, des affiches placardées dans les mairies et les bureaux de poste renseigneront le public.

Garde civile

Le Préfet du Lot vient de constituer à Cahors, conformément aux instructions du Ministre de l'Intérieur, un détachement de Gardes civils qui auront pour mission de

coopérer au maintien de l'ordre et de participer dans les deux cantons de Cahors, aux mesures de sécurité générale pendant la durée de l'état de guerre. Ce corps relève directement de l'autorité Préfectorale, il est composé de volontaires qui, dégagés de toutes obligations militaires, viennent aider de tous leurs moyens la sécurité du pays.

Les premiers engagés sont MM. Bonnet, ancien Maréchal des Logis de gendarmerie, chef de détachement ; Brieu-Lupin, Restes, Dozière, Alibert, Bénéch, Caminade, Cassaigne, Cuquel, Darnis, Lagarde, Ferré, Farganel.

La plupart d'entre eux ont servi dans la Gendarmerie et sont décorés de la Médaille Militaire.

Ces Gardes civils sont armés d'un revolver et munis d'un brasseur vert olive portant l'initiale de Cahors et un numéro d'ordre en noir.

La population de la ville leur fera certainement le meilleur accueil et s'appliquera à faciliter leur tâche et à les seconder autant qu'elle le pourra. C'est à eux qu'on devra recourir toutes les fois qu'on se croira en présence d'un individu suspect ou d'une démarche inquiétante. Cela évitera des interventions personnelles imprudentes qui souvent dégénèrent en tumulte et risquent d'inquiéter plus qu'il ne la rassurerait la paisible population de la ville.

Les allocations aux familles nécessiteuses

Le gouvernement a pris des mesures pour appliquer aux familles des hommes appelés sous les drapeaux, les dispositions de la loi du 7 août 1913, relatives aux allocations des soutiens de familles nécessiteuses.

Ces allocations fixées à 0 fr. 75 par jour, sont majorées de 0,25 pour chacun des enfants âgés de moins de 16 ans, à la charge du soutien de famille.

Les intéressés doivent adresser leur demande à la mairie de leur commune.

UNE INFAMIE

On nous informe que des individus parcoururent les campagnes et qu'ils essayent de semer la panique parmi la population en déclarant que les billets de banque n'ont plus leur valeur réelle.

Ils offrent alors d'acheter, — pour rendre service, disent-ils — les billets de banque de 100 francs, mais en retenant une prime de 20 0/0.

Cette infamie est depuis deux jours pratiquée dans les environs même de Cahors, et quelques propriétaires trop crédules se sont laissés voler.

Espérons que les individus qui opèrent de si triste façon seront pincés et rigoureusement punis.

Dans tous les cas, nous mettons en garde la population de ne pas accepter de pareilles propositions et de signaler aussitôt au maire de la commune, à la police les individus qui spéculent sur l'ignorance et la trop grande crédulité des gens.

Nous ne saurions trop répéter, en tout cas, que les billets de banque garderont toujours leur valeur exacte, irréductible et que jamais la Banque de France ne laissera protester sa signature.

On nous prie d'appeler l'attention des autorités sur la spéculation effrénée que sans raison, dans

LA

FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

DEUXIÈME PARTIE

III

Mais, en définitive, rien ne prouve que tout marchera comme sur des roulettes. Il faut compter avec l'imprévu ; des aléas sont toujours à redouter.

— Je vous répète que vos craintes sont chimériques, puériles. Nous ferons deux victimes du même coup.

— J'en accepte volontiers l'augure. D'ailleurs, nous ne risquons pas grand chose à ce jeu-là. En admettant que les circonstances ne nous soient pas complètement favorables, nous ne pouvons même pas être atteints par la suspicion.

— Et c'est ce qui fait notre force. C'est un gros atout dans notre jeu. Nous jouons sur le velours.

— Une objection me vient à l'esprit. Comment ferez-vous pour subtiliser les cinquante mille francs ?

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

— Oh ! ce sera très facile, avec votre collaboration surtout.

— De quelle nature sera cette collaboration ?

— Ceci simplement : le matin du 30 août, vous me remettez la clef qu'on vous a donnée le jour où vous avez manifesté une ardeur particulière pour le travail de comptabilité. Je prends une liasse de cinquante billets, et dans la soirée je m'arrange à la glisser dans la poche intérieure du veston de Robert qui ne s'apercevra de rien. De votre côté, vous ne quittez pas votre mari de la soirée, de façon que vous soyez, quoiqu'il arrive, hors de cause. Vous devez être comme la femme de César.

— Vous n'omettez aucun détail ?

— Je ne le pense pas.

— Je crois plutôt le contraire.

— Vous allez supplier à mon ignorance et me dire quel est ce détail ?

— Volontiers. Il s'agit du mot de passe.

— Pour ouvrir le coffre ?

— Pourquoi donc !

— Mais j'y avais songé. Je pensais vous le demander le jour même.

— Comme il vous plaira. Mais si vous désirez le savoir, je vais vous le dire. Le mot est : Noël !

— Marcel détourna la tête pour cacher une émotion soudaine. Il pensait si peu à ce nom-là !

Se ralisant par le simple effort de sa volonté, il reprit sa physiologie

habituelle et se retournant vers celle qui était désormais un instrument entre ses mains, il la renvoya.

— Il est temps, Madame, que vous alliez rejoindre votre famille. Notre entretien a été fort long. Il importe de nous séparer au plus tôt.

Elle céronieusement, comme s'il y avait eu une nombreuse assistance, Marcel s'inclina devant Diane en murmurant :

— Au revoir, Madame.

— Au revoir, Monsieur.

Madame Moreau toute émue, toute bouleversée, avait entendu l'horrible conversation.

Elle n'en pouvait croire ses oreilles.

A deux pas d'elle, on avait envysagé les moyens de porter le deuil dans le sein de la famille de Lormel. On avait fait bien pis. On venait de condamner d'irréparable façon deux êtres qu'elle aimait profondément : Robert et son protecteur.

Et quels étaient les instigateurs du révoltant homicide qui se préparait ? Marcel et Diane ! Le neveu et l'épouse !

En même temps qu'elle découvrait les préparatifs du lâche attentat, elle apprenait également que Diane était une aventurière ; qu'elle avait, sous un nom d'emprunt, épousé M. de Lormel.

Au milieu de ce déballage de pensées criminelles, l'humble servante

éprouva cependant une grosse joie en apprenant que malgré tous les artifices de Diane, Robert était resté en tous points digne de tous les respects, digne surtout de l'amour de Juliette, cette vaillante et fière jeune fille qui était particulièrement heureuse de confier son avenir au fils de l'ancien garde-chasse, en passe de franchir de nombreux échelons dans la hiérarchie sociale, grâce à son instruction, à son amour du travail, à sa probité, à son honneur.

— Oui, répétait tout bas Madame Moreau : je ferai tout ce qu'il faudra pour sauver de la mort, du déshonneur, du désespoir, les personnes que je vénère et qui me sont chères. Mais je n'ai pas de temps à perdre. Il faut que dès demain je prépare mes batteries. Je n'ai pas trop de toute la nuit pour coordonner dans mon esprit les événements passés, pour canaliser ceux qui ont un intérêt moindre mais important.

Il est essentiel que je pare à toutes les attaques, indispensables que je démasque les deux misérables qui sont bien capables de mettre leurs projets à exécution et qui, si je n'étais là, auraient bientôt fait de récolter les fruits de leur horrible forfait.

Dès le lendemain, Madame Moreau paraissait sûre d'elle-même. Un petit sourire de satisfaction passait sur sa figure austère. Elle allait, active et

légère, dans toutes les parties du château où son ouvrage l'appelait.

Elle aperçut tous les personnages au milieu desquels elle évoluait d'ordinaire se livrer à leurs occupations habituelles, comme si rien d'anormal ne s'était produit. On n'eût pas dit, à constater cette tranquillité apparente au milieu de ce ciel si serin, qu'une tempête se rapprochait, formidable, terrible, qui pouvait engouffrer en même temps les personnages des deux camps.

Après avoir obtenu l'autorisation de se rendre à Céret, Madame Moreau se fit porter par une voiture. Un domestique complaisant l'accompagna.

Afin de dépister les recherches, en cas d'espionnage, Madame Moreau parcourut plusieurs rues de la pimpante sous-préfecture, s'arrêtant parfois devant les brillants étalages, non pour s'extasier devant les merveilles qui s'offraient à sa vue, mais pour s'assurer qu'elle n'était point suivie, qu'elle pouvait sans crainte pénétrer dans la maison qui faisait l'objet de son voyage.

Après quelques minutes d'hésitation, elle pénétra dans le couloir d'une maison de belle apparence mais d'aspect sévère, s'engageant dans la direction des bureaux de la banque Lemarchand et Co.

Plusieurs personnes, assises, attendaient leur tour. La figure sévère,

toute de noir vêtue, Madame Moreau représentait la femme vaincue par la souffrance, par des deuils successifs, confinée entièrement dans ses souvenirs personnels, faits de tristesse et de désolation.

Elle attendit une demi-heure et fut introduite auprès de M. Lemarchand, un homme à la face rubiconde, d'un ton vermeil, au ventre bedonnant, qui s'inclina respectueusement devant elle en la reconnaissant...

— Vous ici, Madame ? ...

— Doucement, je vous en prie, M. Lemarchand... Il y a autour de nous des oreilles indiscrettes et jusqu'à nouvel ordre je tiens à conserver mon incognito que vous seul avez pu pénétrer.

— Et que je respecterai autant qu'il vous plaira, Madame... Et maintenant voulez-vous me dire à quel motif je dois la bonne fortune de votre visite ? Mais d'abord ayez donc la bonté de prendre ce siège. Nous serons mieux ainsi pour causer.

— Merci, Monsieur.

Et entrant de suite dans le sujet qui l'intéressait, elle débata :

— Je suis venue dans vos bureaux parce que j'ai besoin d'argent, de beaucoup d'argent : une grosse somme m'est nécessaire.

— Je suis à votre entière disposition. Combien vous faut-il ?

un but de lucre, des commerçants ont élevé le prix du vin, du pain et de diverses denrées.

On nous signale de Souillac, de Cahors qu'à des soldats le litre de vin a été vendu 1 franc et jusqu'à 1 fr. 50 et le bock 0,80 centimes et cela dans des gares. Un pain de 2 livres a été vendu 0,75 centimes. Des mesures énergiques s'imposent.

L. B.

Une circulaire du Préfet du Lot

Le Préfet du Lot adresse la circulaire suivante à Messieurs les Sous-Préfets et Maires du département :

Pour le ravitaillement de l'armée comme pour assurer la subsistance de la population civile, il est indispensable que le départ de tant de travailleurs ne ralentisse pas les travaux agricoles et ne compromette pas les récoltes prochaines.

Les familles des travailleurs agricoles trouveront dans la possession de ces produits un grand allègement à leur situation, car elles auront l'occasion de les vendre facilement et au comptant.

J'attire d'une manière toute particulière votre attention sur l'intérêt capital qu'il y aurait, pour la défense nationale comme pour vos administrés, à ce que le travail agricole soit organisé d'une manière pratique et méthodique. Qu'on use de l'entraide et qu'on sache qu'en sauvegardant la récolte de son voisin on travaille pour le pays.

Vous vous ferez aider dans cette tâche par l'instituteur, s'il n'est pas mobilisable, quand bien même il ne serait pas secrétaire de Mairie, et pour vos écritures vous pourrez faire appel à Mme l'institutrice qui vous prêterait volontiers son concours.

Enfin si d'anciens militaires que leur éloignement de l'armée voulaient encore servir leur pays, et je reçois tous les jours des offres de concours qui me touchent, vous pourriez en constituer un petit groupe de gardes volontaires qui vous aideraient à recueillir les renseignements nécessaires et, le cas échéant à maintenir l'ordre.

Dès le reçu de cette circulaire, vous ferez l'inventaire des ressources actuelles de votre commune. En indiquant surtout pour le blé, l'avoine, le maïs et les fourrages quelle est la situation, ce que représentent les récoltes rentrées et les travaux qui restent à faire, enfin les mesures que vous aurez prises pour organiser le travail, sauvegarder les récoltes sur pied et en assurer de nouvelles.

Ces renseignements devront me parvenir le 10 au plus tard ; vous vous préparerez à m'en transmettre d'identiques le 25, puis vous continuerez de telle sorte que je reçoive à chacune des deux dates ci-dessus tous les mois un aperçu de la situation et le résumé de ce que vous aurez fait pour l'améliorer.

Le Préfet du Lot,
F. CECCALDI.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de la ville de Cahors se réunira à l'Hôtel-de-Ville extraordinairement et d'urgence le mercredi 5 août courant à 8 heures précises du soir.

Ordre du jour

Secours aux familles indigentes pendant la durée de la guerre.

Justice de paix

M. Fau, juge de paix à Latronquièze est élevé à la 3^e classe.

Sont nommés suppléants du juge de paix : MM. Bories, à Luzzech, en remplacement de M. Luga, décédé ; Ras, à Martel, en remplacement de M. Alard, démissionnaire.

Gendarmerie

M. Baby, ancien soldat, est nommé gendarme à cheval et de la Compagnie du Lot est affecté à la Compagnie du Gers.

Au 7^e

MM. de Lasetyrie du Saillan, ToujanetRiom, sous-lieutenants de réserve au 7^e, sont promus lieutenants.

Au 131^e

M. Texier, sous-lieutenant au 131^e territorial, est promu au grade de lieutenant.

L'arrivée des mobilisés

Les rues de Cahors sont remplies de chants, de cris, de rires : les trains continuent à apporter des classes entières de mobilisés. C'est précédé d'un drapeau et du chant de la Marseillaise que des

DERNIÈRE HEURE

Paris, le 3 août 1914.

Réservistes de l'armée territoriale

Le général commandant la subdivision à Agen, est autorisé à accorder des sursis de courte durée aux réservistes de l'armée territoriale conduisant des batteuses. Ces demandes devront être formulées par l'intermédiaire du préfet.

LA MOBILISATION A LONDRES

Nous recevons d'un compatriote et ami habitant Londres, une lettre dans laquelle nous extrayons le passage suivant relatif à la mobilisation de l'Angleterre.

Londres 1^{er} août.

Ici, ce matin à 4 heures on entendait sonner le clairon pour la mobilisation : les gares sont pleines de gens qui se rendent dans leur pays ou rejoignent leur garnison. L'enthousiasme est grand.

Paris, 10 h. 30.

Affichage interdit

Ordre est donné aux maires d'avoir à faire enlever toutes les affiches-reclames du « Bouillon Kub », qui se trouvent le long des voies ferrées et notamment aux abords des tunnels.

On sait que ce... produit Kub est un produit essentiellement allemand.

M. de Schoen est parti

M. de Schoen, ambassadeur d'Allemagne à Paris, a quitté Paris ce matin à 10 h. 10.

Au moment où nous mettons sous presse, nous n'avons pas reçu le dernier télégramme de notre correspondant parisien.

pendant du train de Brive, les Gourdonnais ont fait, ce matin, leur entrée en ville.

L'enthousiasme est grand en ville parmi tous les mobilisés.

Société d'Agriculture du Lot

Le concours qui devait avoir lieu à Figeac, le 16 août courant, a été reporté à une date ultérieure en raison des événements actuels.

Un Canard

On annonçait l'arrestation d'espions près de Cahors, à Souillac, à Lamothe-Fénélon. Cette nouvelle est fautive.

Les automobiles

La circulation des automobiles est interdite entre 18 heures et 6 heures, à moins de sauf-conduit qui sera délivré par le commissaire de police.

Commissions de ravitaillement

Les Commissions de ravitaillement procéderont sous peu aux opérations d'achat de blé, de denrées alimentaires dans le département du Lot.

Les propriétaires sont priés de vouloir bien faciliter la tâche de ces Commissions.

Les Gendarmes acclamés

Lundi soir, un détachement de 50 gendarmes a quitté notre ville, vers 7 heures 1/4 du soir.

Sur le parcours du Boulevard, la foule qui était énorme leur a fait une longue et chaleureuse ovation.

Arrondissement de Cahors

Des diverses communes de l'arrondissement de Cahors nous parviennent des nouvelles au sujet de la mobilisation.

Sitôt la nouvelle connue, nos braves populations se sont empressées de faire les préparatifs nécessaires pour partir et rejoindre leur corps.

L'enthousiasme est grand parmi les populations : elles sont toutes animées d'un grand sentiment patriotique.

Cazals

Orage. — Un violent orage a éclaté lundi sur notre région : la pluie est tombée en grande abondance, et le tonnerre a grondé.

On n'a pas eu à déplorer de dégâts.

Arrondissement de Figeac

Bédrier

VULGARISATION DES PLANTES MÉDICINALES DU DÉPARTEMENT DU LOT (Suite)

Digitale, de la famille des scrophulariées.

Noms vulgaires : Digitale pourpre Gantelée, Gant de Notre-Dame, Langue-de, Gants de Nostro-Damo.

Description : Tige droite, herbacée simple, velue, cylindrique, de 70 à 90 cent., feuilles grandes, ovales, vertes et un peu ridées en dessous ; blanchâtres et cotonneuses en dessous, dentées sur les bords, les inférieures ayant une queue, les supérieures sans queue fleurs d'une rose purpurin en épi terminal penché d'un côté de la tige ; fruits capsule supérieure ovale, aiguë, enveloppée par le calice ; graines très nombreuses, très petites, oblongues, anguleuses, roussâtres, plantes bisannuelles et vivaces à feuilles simples et alternes.

Propriétés, usages : La digitale n'est pas odorante, du moins elle l'est fort peu ; mais sa saveur est très amère, un peu acre. Son principe actif est la digitaline. Cette plante est très vénéneuse ; c'est un poison narcotique acre qui irrite l'estomac d'abord, puis, étant absorbé, cause des vertiges, nausées, des troubles de la vue, du délire etc...

La digitale jouit d'une légitime réputation de modérateur de l'action du cœur. Elle est utile dans la phtisie pulmonaire, les catarrhes, la coqueluche, la folie, etc.

Elle améliore certaines affections de poitrine ayant les apparences de la phtisie, mais elle n'a jamais guéri celle-ci. Un médecin anglais Cox, l'avait employée avec tant de succès dans la folie, qu'il ne considérait comme incurables que les aliénations mentales qui avaient résisté à son usage.

La digitale est très souvent employée dans les affections du cœur, elle est aussi très utile dans les hydro-pisies.

Récolte : La Digitale se trouve dans les terrains granitiques et schisteux. La récolte des feuilles a lieu vers les mois de juin et juillet. Il faut choisir la plante qui croît dans les lieux élevés et à découvert, comme étant plus active. Ces feuilles donnent une infusion foncée, de saveur et d'odeur très fortes. Les feuilles sont rapidement séchées à l'étuve ou au séchoir. Il faut les tenir en un lieu sec et les renouveler tous les ans.

Préparation, doses : Infusion de feuilles : 50 cent. à 1 gr. par litre d'eau ; poudre 10 à 50 cent. La poudre doit être verte et d'une odeur de foie.

Digitaline. — Principe actif de la Digitale se présente sous la forme d'une poudre blanche peu soluble dans l'eau, mais très soluble dans l'alcool. Elle est très toxique, n'est employée qu'à la dose de 1 milligramme.

Habitat : Dans les environs de Figeac à Viac, St-Perdoux, Lentillac et dans toute la châtaigneraie.

Léopold BOUTARIC.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Nécrologie. — Nous apprenons avec un vif regret la mort de notre excellent compatriote M. Gerbié, directeur de l'Avénir Gourdonnais.

M. Gerbié était un confrère aimable qui comptait parmi les journalistes de nombreuses et sincères sympathies.

Nous saluons respectueusement la mémoire de notre cher confrère et nous adressons à sa famille l'expression de nos vives condoléances.

L. B.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 217^e livraison (1^{er} août 1914).

Deux cousins (suite), par Albert Cim. A travers le Maroc français : Rabat, par Louis Rousselet. La marmotte (suite), par Pierre Maël. La vie dans les grandes profondeurs marines, par Daniel Bellet. La fabrication

des meubles à la machine, par Pierre de Mériel.

Abonnements. France : Un an, 20 fr. — Six mois, 10 fr. Union Postale : Un an, 22 fr. — Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes. Librairie Hachette et C^o, 79, boulevard Saint-Germain.

EN VENTE chez tous les Libraires et Correspondants du Petit Echo de la Mode et dans toutes les Gares.

Le GUIDE des CONVENANCES

Par LISELOTTE

ENCYCLOPÉDIE POPULAIRE DES USAGES MONDIAUX (REVUE & CORRIGÉE)

Tout ce que l'on doit connaître se trouve clairement expliqué dans ce fort volume de plus de 400 PAGES.

Le Bébé Tout ce qu'il y a à faire, avant et après la naissance, par les parents, le parrain, la marraine.

La 1^{re} Communion Toilettes, souvenirs, cadeaux, cérémonie, dîner, etc.

Le Mariage Préliminaires, demande, fiançailles, corbeille, cadeaux, trousseau, devoirs des invités, etc. — Ce chapitre est particulièrement complet et tous les cas sont prévus.

Les Réceptions La table, le service, de la maîtresse de maison. Bals, concerts. Rôle

Le Jeu en famille, les Domestiques, les Visites.

Le Jour de l'An Visites, tenues, cartes, le réveillon, les étrennes.

La Correspondance Tous les cas sont étudiés, avec formules et modèles.

Le Deuil Devoirs des parents, durée des deuil, questions d'étiquette. Succession.

Pas un autre ouvrage n'est plus complet, n'est plus utile, et sa possession s'impose dans toutes les familles.

Ce volume est vendu 0^{fr} 90 seulement

Pour le recevoir franco, adresser mandat-poste de 1 fr. 15 à M. Orosi, éditeur, 7, rue Lemaignan, Paris.

EN VENTE PARTOUT

La Vie Heureuse

NOUVELLE SÉRIE

Paraissant 2 FOIS PAR MOIS LE 5 ET LE 20

L'ÉLEGANCE et LA MODE
LES LETTRES et LES ARTS
LES IDÉES et LES ACTES
LA VIE PRATIQUE :
TOUTE
L'ACTUALITÉ FÉMININE

SUPERBE COUVERTURE en 3 COULEURS

50 CENTIMES

VARIÉTÉS

Le père des allumettes

Le nom de celui à qui nous devons les allumettes n'est pas connu de beaucoup de monde : le père des allumettes s'appelait Sauria.

Inspiré par les expériences d'un professeur de chimie au collège de Dôle où il faisait ses études, Sauria eut l'idée de tailler de petites tiges de bois qui « prendraient toutes seules ».

Longtemps, il poursuivit ses essais, qui lui valurent beaucoup de retenues, de pensums d'abord et de nombreuses brûlures ensuite.

Cependant un jour, il eut la joie de voir s'enflammer sa première allumette en bois, par le frottement. Il avait donc réussi dans ses recherches, mais il n'en eut pas le bénéfice, car il avait parlé un peu partout avec sa confiance d'inventeur, du résultat de ses travaux.

En effet, deux ans plus tard, les allumettes françaises de Sauria nous arrivaient... d'Allemagne, et l'inventeur ne tira aucun profit de son système ; il se résigna à exercer la médecine dans la campagne, où il avait d'ailleurs peu de clients.

Devenu impotent, il serait sans doute mort de faim, si son compatriote, le président Grévy, ne lui avait fait obtenir un bureau de tabac en 1881.

L'Etat qui, grâce à Sauria, encaisse annuellement des millions, pouvait bien faire, sous cette forme, l'aumône d'une petite rente de quinze cents francs. Un petit buste lui a été élevé dans son village natal.

L'histoire du père des allumettes est celle d'un grand nombre de chercheurs, de créateurs et d'inventeurs...

Pourquoi les supprimer ?

Des bambins qui épellent encore aux philosophes barbus, tous les bons élèves de France, ont été conviés à recevoir la récompense de leurs efforts. Après la Marseillaise rituelle et les judicieux conseils du discours « d'usage » que l'on voudrait plus court, on leur a remis des volumes, dont la reliure est d'ordinaire le principal mérite, et une couronne : c'est le signe de leur supériorité.

Voilà ce qui importe : il faut qu'une marque extérieure désigne les meilleurs. Qu'un pédagogue prétende

moigner simplement des connaissances acquises par chacun de ses élèves sans établir une hiérarchie, il soulèvera l'opinion contre lui. Savoir est bien ; mais faire apparaître aux yeux de tous que leurs enfants savent plus et mieux que ceux du voisin, les faire émerger de la foule, tel est le désir des parents — même démocrates. Il ne faut pas toucher à la vénérable institution des prix.

A dire vrai, il vaut mieux qu'il en soit ainsi : pourquoi n'appliquerait-on pas, même au plus jeune âge, les règles de notre organisation sociale ? Nul ne voudrait dire qu'elle est autre chose qu'une vaste distribution de prix : musique et discours n'y manquent même pas !

La grande Académie honore la littérature et la vertu, en concurrence avec les petits cénacles et les maires de banlieue. Les académies de seconde zone accordent des bons points en or aux talents scientifiques, juridiques ou artistiques. Les hommes de sport donnent une prime aux plus valeureux. Enfin, consécration suprême, les plus sages ou les plus adroits obtiennent une parcelle de ces flots de rubans multicolores que distribuent les ministres.

Ainsi, toute notre vie est une course aux récompenses. On ne saurait

commencer l'entraînement assez tôt. Ce serait donc une grave erreur de priver les jeunes gens des prix — qui ont une valeur d'enseignement et de symbole.

Sous cette réserve, cependant, qu'ils sont mérités.

LES GRANDES INVENTIONS

Nous avons déjà la montre qui sonne les heures, celle qui les sonne et les répète — pour les gens distraits. Voici qu'un horloger allemand vient d'inventer une montre plus perfectionnée encore : la sienne ne sonne pas les heures, elle les « crie ».

A l'heure du déjeuner, la bavarde, du fond du gousset, vous rappelle avec une voix pointue : « Midi ! » Et, à l'heure du travail, elle crie aux paresseux : « Deux heures ! »

Comme il est impoli de consulter sa montre en public (quelle étrange chose d'ailleurs...), on avait fabriqué la montre bracelet, qui se consulte discrètement. La montre bavarde vaut bien mieux. Elle rappelle aux « raseurs » qu'il est l'heure de partir.

Et elle s'arrête aussi bien que les autres...

MESDAMES,
Habillez-vous vous-mêmes, avec
LES 10 PATRONS GRATUITS
que donne chaque mois

Le PETIT ECHO de la MODE

Embellez votre intérieur avec les jolis travaux à l'aiguille dont les DESSINS DÉCALQUABLES AU FER CHAUD vous sont gratuitement donnés chaque quinzaine par

LE PETIT ECHO DE LA MODE

vendu partout 10 cent. le N° chaque MERCREDI

ABONNEMENTS : 1 An, 6 Fr. en France ; 10 Fr. à l'Étranger

Prime gratuite à toute abonnée d'un an : Le GUIDE des CONVENANCES (Ajouter 0 fr. 50 pour le port de la Prime)

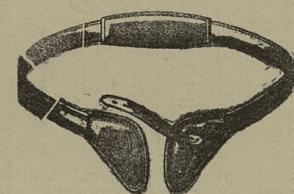
GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

LA MIEUX APPROVISIONNÉE

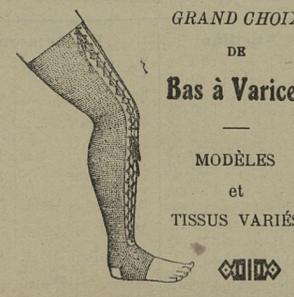
LA MIEUX ORGANISÉE

VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

Paul GARNAL, O. S. Pharmacien de 1^{re} Classe
Inspecteur des Pharmacies



Bandages herniaires de tous modèles A ressort et sans ressort



GRAND CHOIX DE

Bas à Varices

MODÈLES et

TISSUS VARIÉS



Ceintures

Ventrières

CEINTURES de

GROSSESSE

Tous modèles

Bassins de lit — Enemas
Douches d'Esmarck complètes
Stérilisateurs pour Lait
GANTS ET LANIÈRES DE CRINS

LA HERNIE

et les

Déplacements des Organes

La HERNIE est une infirmité gênante et douloureuse qui, mal contenue, peut entraîner des complications graves, souvent de nature à mettre en danger la vie des personnes qui en sont atteintes.

La première des précautions à prendre pour éviter tous ces dangers, c'est de choisir un Bandage bien approprié à la nature de la Hernie et de l'appliquer convenablement.

Aussi les Hernieux torturés par de mauvais Bandages appliqués sans discernement, ou découragés par les promesses charlatanesques des spécialistes qui les exploitent, ont-ils intérêt à n'accorder leur confiance qu'à des maisons sérieuses où ils pourront trouver sur place, parmi un stock important de bandages de tous modèles, celui qui conviendra le mieux à la nature de leur affection.

C'est pourquoi nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs qui souffrent de Hernies, Efforts, Descentes, etc., etc., qu'ils trouveront à la

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge
Boulevard Gambetta. — CAHORS
(En face le Théâtre)

un grand choix de Bandages, Ceintures ventrières, Ceintures de grossesse et d'appareils perfectionnés pour le soulagement immédiat et la contention absolue et définitive de leur infirmité (Hernies, maladies de matrice, déplacement des organes, varices).

EN SOUSCRIPTION

ONÉSIME RECLUS ATLAS

DE LA PLUS GRANDE FRANCE

160 cartes 4^e en couleurs en 20 livraisons
160 pages de texte avec vignettes sur carton de Luxe couché

PRIX : 60^f broché. 66^f relié. Demander Livraison Spécimen à 3 fr.
 Dès le 16 Mai 1913. Fr. 70 et 76 à **ATTINGER Frères** Éditeurs, PARIS
 2, Rue Antoine-Dubois

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages en Auvergne
Excursion à Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme)

Afin de faciliter aux touristes et aux baigneurs l'accès de la pittoresque station thermale de Saint-Nectaire (Puy-de-Dôme), la Compagnie d'Orléans a organisé un service automobile du Mont-Dore à Saint-Nectaire (2 voyages par jour dans les deux sens, du 15 juin au 15 septembre 1914).

Grâce aux services rapides fonctionnant à partir du 25 juin, les voyageurs pourront se rendre facilement à Saint-Nectaire ainsi que le démontrent les quelques exemples ci-après :

Départ de :

Bordeaux-St-Jean, 6 h. 32.
 Bordeaux-Bastide, 22 h. 47.
 Angoulême, 21 h. 42, 4 h. 07.
 Limoges, 0 h. 53, 8 h. 56.
 Nantes, 16 h. 06.

Arrivée à :

Angers, 17 h. 18.
 Tours, 20 h. 7 h. 35.
 Toulouse, 23 h. 37.
 Montluçon, 3 h. 53, 13 h. 32.
 Orléans, 0 h. 19, 9 h. 55.

La Bourboule, 7 h. 10, 7 h. 56, 16 h. 44.
 Le Mont-Dore, 7 h. 34, 8 h. 15, 17 h. 03.
 Saint-Nectaire, 10 h. 19 h.

Pour le retour, l'automobile quittera Saint-Nectaire à 12 h. et 17 h. 30 pour arriver au Mont-Dore respectivement à 14 h. et 19 h. 30.

Prix par place et par voyage simple de la gare du Mont-Dore à la localité de Saint-Nectaire et vice versa : 6 francs.

Enregistrement direct des bagages des voyageurs au départ de Bordeaux et de Saint-Nectaire.

Pour les services automobiles, le voyageur peut s'assurer une place à l'avance moyennant une taxe de location de 0 fr. 50 en s'adressant à la gare du Mont-Dore.

Fête de l'Assomption 1914
 SAMEDI 15 AOÛT

Validité exceptionnelle des billets Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de l'Assomption 1914, la Compagnie d'Orléans rendra valables du Mardi 11 au dernier train du Vendredi 21 Août, les billets aller et retour ordinaires, délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n° 2 et 102.

Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 21 Août.

L. MAURY
 Chirurgien-Dentiste
 Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
 Lauréat de l'École Dentaire de France
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
 et des Ecoles Normales
 8, RUE FÉNELON, en face la Halle
 Consultations de 9 à 6 heures
 Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

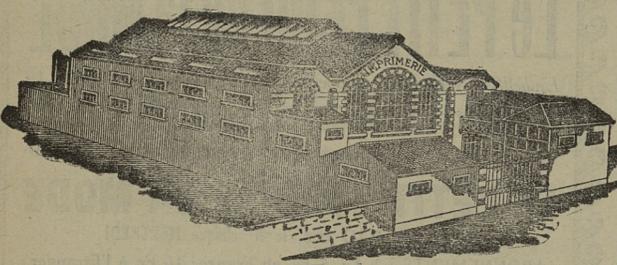
ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

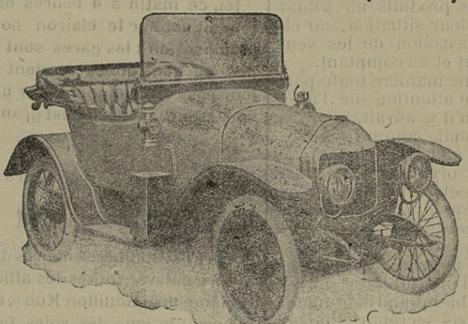
LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS



← USINE DE CAHORS →

LE ZÈBRE

La Voiturette la plus économique
 4 fois plus vite que le cheval
 Coûte 2 fois moins d'entretien



5 HP. Carrosserie Rotonde 2 places avec pneus, 3000 fr.	6 HP. 4 cyl. carros. Torpédo 2 places avec pneus 4000 fr.	10 HP. 4 cyl. carros. Torpédo 4 places avec pneus 6300 fr.
Prix du kilomètre	Prix du kilomètre	Prix du kilomètre
Huile-Essence-Pneumatiques tout l'entretien :	Huile-Essence-Pneumatiques tout l'entretien :	Huile-Essence-Pneumatiques tout l'entretien :
4 centimes	7 centimes	12 centimes

Magasin d'Exposition
 18, Boulevard Gambetta
 CAHORS

SERVICE D'ÉTÉ (1914)

De Paris à Toulouse par Cahors									
	739	3	1123	7005	LUXE	121	23	35	1125
	OMNIBUS RAPIDE	OMNIBUS	LUXE	RAPIDE EXPRESS	DIRECT	OMNIBUS			
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.
PARIS (Orsay) dép.	—	8 15	—	18 20	19 »	20 27	23 40	—	—
PARIS (Aust.) dép.	—	8 25	—	18 30	19 10	20 37	23 54	—	—
LIMOGES { arrivée	—	14 2	—	23 53	0 47	2 28	8 34	—	—
{ départ.	3 16	14 12	—	0 00	0 53	2 36	9 10	—	—
BRIVE... { arrivée	6 18	15 41	—	1 23	2 26	4 5	12 5	—	—
{ départ.	6 45	15 48	15 58	1 29	2 32	4 14	13 10	19 25	—
Gignac-Cressensac.	7 21	—	16 33	—	—	13 45	20 3	—	—
SOULLAC { arr.	7 40	—	16 52	—	—	4 49	14 4	20 23	—
CAZOULES... { dép.	7 45	—	16 54	—	—	4 52	14 6	20 43	—
Lamothe-Fénelon.	8 9	—	17 18	—	—	14 14	20 52	—	—
Nozac.	8 19	—	17 28	—	—	14 40	21 9	—	—
GOURDON.	8 31	—	17 40	—	—	14 30	21 9	—	—
Saint-Clair.	8 40	—	17 49	—	—	5 17	14 51	21 33	—
Dégagnac.	8 51	—	18 »	—	—	15 »	21 43	—	—
Thézac-Peyrilles.	9 2	—	18 11	—	—	15 22	22 7	—	—
Saint-Denis-Catus.	9 13	—	18 23	—	—	15 33	22 19	—	—
Espère.	9 22	—	18 33	—	—	15 42	22 30	—	—
CAHORS { arrivée	9 35	17 18	18 46	2 53	4 2	5 53	15 55	22 41	—
{ départ.	9 44	17 23	18 58	2 57	4 6	5 58	16 5	22 45	—
Sept-Ponts.	9 54	—	19 8	—	—	16 15	6 45	—	—
Gieurac.	10 8	—	19 22	—	—	16 20	6 57	—	—
Labenque.	10 15	—	19 29	—	—	16 26	7 14	—	—
Causade.	10 48	18 »	20 2	—	—	6 35	17 11	8 4	—
MONTAUBAN arr.	11 22	18 26	20 36	3 49	5 8	7 1	17 45	8 43	—
TOULOUSE... arr.	12 31	19 16	21 57	4 31	6 »	7 50	20 »	10 36	—

De Toulouse à Paris par Cahors									
	42	16	1140-1128	1132 (*)	4	122	7006	700	1136
	RAPIDE EXPRESS	OMNIBUS	OMNIBUS EXPRESS	RAPIDE	LUXE	OMNIBUS	OMNIBUS		
	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.	1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e cl.
TOULOUSE... d.	13 »	17 16	15 47	18 3	20 45	23 37	1 24	5 28	9 16
MONTAUBAN. d.	13 49	18 8	16 35	19 59	21 31	0 27	2 5	7 15	10 47
Causade.	—	18 30	17 14	20 42	21 54	—	—	7 56	11 25
Labenque.	—	—	17 52	21 25	—	—	—	8 38	12 »
Cieurac.	—	—	18 »	21 34	—	—	—	8 47	12 8
Sept-Ponts.	—	—	18 11	21 46	—	—	—	8 59	12 19
CAHORS... { arr.	14 45	19 7	18 19	21 54	22 32	1 23	2 56	9 7	12 27
{ dép.	14 49	19 14	18 29	21 50	22 37	1 27	3 »	9 30	12 26
Espère.	—	—	18 44	22 37	—	—	—	9 45	12 26
St-Denis-Catus.	—	—	18 57	22 37	—	—	—	9 57	12 26
Thézac-Peyrilles.	—	—	19 10	22 37	—	—	—	10 10	12 26
Dégagnac.	—	—	19 19	22 37	—	—	—	10 19	12 26
Saint-Clair.	—	—	19 28	22 37	—	—	—	10 28	12 26
GOURDON.	—	—	19 55	22 37	—	—	—	10 41	12 26
Nozac.	—	—	20 19	22 37	—	—	—	10 49	12 26
Lamothe-Fénelon.	—	—	20 28	22 37	—	—	—	10 58	12 26
CAZOULES.	—	—	20 42	22 37	—	—	—	11 11	12 26
SOULLAC. { a.	15 47	20 16	20 50	7 51	23 40	—	—	11 18	12 26
{ d.	15 48	20 18	20 56	8 4	23 43	—	—	11 20	12 26
Gignac-Cressensac.	—	—	21 24	8 36	—	—	—	11 45	12 26
BRIVE... { a.	16 23	20 53	21 55	9 7	0 19	2 58	4 23	12 13	18 22
{ d.	16 28	21 2	—	9 25	0 25	3 5	4 29	12 56	18 41
PARIS... (A.) arr.	23 45	5 »	—	19 5	8 47	10 32	11 26	22 46	—
PARIS... (O.) arr.	23 54	5 10	—	19 15	8 56	10 41	11 35	22 55	—

(*) Le train 1132 n'a lieu que les jours de foire à Montauban.

De Cahors à Libos									
	6 3	9 40	12 40	19 21					
CAHORS... dép.	6 3	9 40	12 40	19 21					
Mercuès.	6 17	10 4	12 54	19 37					
Donelle (Arrêt).	6 21	—	12 58	19 41					
Parnac.	6 28	10 21	13 5	19 49					
Luzech.	6 34	10 30	13 11	19 55					
Castelfranc.	6 46	10 50	13 22	20 9					
Prayssac (Arrêt).	6 49	—	13 25	20 12					
Puy-l'Evêque.	6 58	11 8	13 34	20 23					
Duravel.	7 5	11 20	13 41	20 30					
Soturac-Touzac.	7 13	11 32	13 49	20 38					
Fumel.	7 23	11 51	13 58	20 49					
LIBOS.	7 28	11 57	14 3	20 54					
PARIS (Orsay).	22 55	—	5 10	8 43					

De Libos à Cahors									
	20 27	19 50	23 40	10 9					
PARIS (Orsay).	20 27	19 50	23 40	10 9					
LIBOS... dép.	12 20	7 48	15 16	21 3					
Fumel.	12 41	7 56	15 23	21 9					
Soturac-Touzac.	12 57	8 6	15 33	21 19					
Duravel.	13 8	8 13	15 40	21 26					
Puy-l'Evêque.	13 35	8 21	15 48	21 33					
Prayssac (Arrêt).	—	8 29	15 55	21 40					
Castelfranc.	14 3	8 36	16 »	21 45					
Luzech.	14 20	8 47	16 10	21 55					
Parnac.	14 35	8 55	16 18	22 3					
Donelle (Arrêt).	—	9 »	16 23	22 8					
Mercuès.	14 52	9 5	16 28	22 13					
CAHORS... Ar.	15 13	9 19	16 42	22 25					

De Cahors à Capdenac									
	7 6	13 31	18 29						
CAHORS... dép.	7 6	13 31	18 29						
Cabessut.	7 15	13 40	18 40						
Arcambal.	7 26	13 51	18 49						
Vers.	7 35	14 »	18 57						
Saint-Géry.	7 44	14 8	19 7						
Conduché.	7 57	14 21	19 18						
Saint-Cirq-la-Popie.	8 4	14 28	19 24						
St-Martin-Labouval.	8 21	14 37	19 31						
Calvignac.	8 29	14 45	19 37						
Cajarc.	8 43	15 1	19 50						
Montbrun.	8 54	15 12	19 59						
Toirac.	9 4	15 22	20 7						
Lamadeleine.	9 17	15 36	20 18						
CAPDENAC... Ar.	9 29	15 48	20 29						
PARIS (Orsay).	22 55	5 10	8 43						

De Capdenac à Cahors									
	20 27	—	23 40						
PARIS (Orsay).	20 27	—	23 40						
CAPDENAC... dép.	7 23	10 44	17 31						
Lamadeleine.	7 34	10 55	17 43						
Toirac.	7 44	11 5	17 55						
Montbrun.	7 52	11 13	18 4						
Cajarc.	8 4	11 22	18 16						
Calvignac.	8 14	11 32	18 27						
St-Martin-Labouval.	8 23	11 38	18 37						
Saint-Cirq-la-Popie.	8 30	11 45	18 46						
Conduché.	8 36	11 51	18 53						
Saint-Géry.	8 48	12 2	19 10						
Vers.	8 53	12 7	19 16						
Arcambal.	9 1	12 15	19 25						
Cabessut.	9 10	12 24	19 36						
CAHORS... Ar.	9 18	12 32	19 44						